

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 23 juin à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juin 2020.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD.

S'étaient fait représenter : M. RIBETTE (qui a donné procuration à M. FRETAY).

Absentes excusées : Mme FOURCADE.

A été nommé secrétaire : M. JACOTTIN

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	31	32	

N° 2020.06.17

OBJET : NOMINATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA MAISON DES CITOYEN-NE-S DU MONDE

RAPPORTEUR : Madame FRANCO

La Maison des Citoyen-ne-s du Monde est une association basée à Billère, intervenant dans le champ de l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale. Créée le 19 janvier 2016, elle a pour but de créer une dynamique de réseau et de diffuser les valeurs de la solidarité internationale.

L'association est constituée de trois collèges : un collège « associations et institutions », un collège « personnes physiques », et un collège « collectivités ».

Madame FRANCO propose de nommer

- Monsieur Jacques CABANES

délégué à l'association « Maison des citoyen-ne-s du monde » afin de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'association.

Le montant annuel de la cotisation est de 50 € pour les collectivités.

Le Conseil invité à délibérer

DECIDE de nommer Monsieur Jacques CABANES délégué à l'association « Maison des citoyen-ne-s du monde » afin de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'association.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Signature of the Mayor and official stamp of the Mairie de Billère (64140).